

COMPTE RENDU

REUNION CONSEIL MUNICIPAL

Du 8 mars 2018

Le Conseil Municipal de Tombeboeuf s'est réuni en Mairie le 8 mars 2018 à 20 h 00 sous la présidence de Mme DELAUNAY Adeline, Adjointe au Maire.

Présents : Mme DELAUNAY Adeline, LIZERE Aurélie, Messieurs, BOLZON Jean, CHIARADIA Jacques, GERAUD Philippe, LAMY Etienne, GERAUD Philippe, PRADEL Bernard, Nathalie ADAM, Dominique MICHELIN.

Absent : Mr MOINET Claude.

Secrétaire de séance : Mr LAMY Etienne.

Mr D'ANNA trouble l'ordre public dans la salle du Conseil Municipal. S'en suit une altercation conduisant Mr MOINET, Maire aux urgences à Marmande. .

En application de l'article L2122-17 du code des collectivités Territoriale, Madame DELAUNAY 1^{er} Adjoint au Maire, ouvre la séance pour délibérer sur les dossiers urgents.

Après lecture du dernier compte rendu, on passe à l'ordre du jour.

Approbation des statuts du Syndicat Mixte du Dropt Aval

Mme la 1^{ère} Ajointe informe le Conseil Municipal qu'au 1^{er} janvier 2018 la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) a été attribuée automatiquement aux Etablissements Publics Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre, sauf si cette compétence avait été prise de manière anticipée par les EPCI à Fiscalité Propre.

Au vu de cette nouvelle compétence, les statuts du syndicat mixte du Dropt aval doivent être actualisés.

Vu la délibération du comité syndical du syndicat mixte du Dropt Aval, fermé à la carte portant modification des statuts relative à la nouvelle compétence GEMAPI (1^o, 2^o, 5^o, 8^o du I de l'article L. 211-7 du code de l'environnement) et missions hors GEMAPI (3^o, 4^o, 6^o, 7^o, 10^o, 11^o et 12^o du I de l'article L. 211-7 du code de l'environnement)

Vu le projet de statuts du Syndicat Mixte du Dropt Aval,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité: approuve les statuts du syndicat mixte du Dropt Aval tels.

Election des délégués au Syndicat Mixte du Dropt Aval

Vu le projet des statuts du Syndicat Mixte du Dropt Aval.

Mme la 1^{ère} Adjointe invite le conseil municipal à élire un délégué titulaire et un délégué suppléant au Syndicat Mixte du Dropt Aval.

Il fait appel à candidature.

Sont candidats après avoir exposé leurs motivations :

- délégué titulaire : Mr MOINET Claude
- délégué suppléant : Mr GERAUD Philippe

Sont élus à la majorité absolue au syndicat mixte du Dropt Aval :

- Mr MOINET Claude délégué titulaire,
- Mr GERAUD Philippe délégué suppléant

Achat maison de Mr CONSTANT Jammes.

Monsieur BOLZON informe le Conseil Municipal avoir reçu avec Mr le Maire Mr CONSTANT Jammes. Ils lui ont proposé d'acheter sa maison quartier Guinot pour la somme de 10.000 €, conforme à l'offre qu'il avait eu par deux autres acheteurs. Mr CONSTANT n'a pas à ce jour donné de réponse. Le Conseil Municipal propose à Mr le Maire de retirer l'arrêté de péril, stipulant que Mr CONSTANT a retiré les tuiles de la toiture

Convention constitutive d'un groupement de commande entre la commune de Tombeboeuf et la commune de Coulx, la commune de Tourtrès, la commune de Montastruc.

La commune de Tombeboeuf et les Communes de Coulx, Tourtrès et Montastruc souhaitent se regrouper pour l'achat d'un panneau d'information numérique qui serait installé sur la commune de Tombeboeuf. Ce panneau permettra de diffuser des informations des 4 communes engagées.

Pour ce faire, les parties proposent de constituer un groupement de commande. Monsieur le Maire précise qu'une convention doit être établie entre les deux parties pour définir les modalités de fonctionnement du groupement.

La signature d'une convention a pour objet de créer un groupement de commande relatif à l'achat d'un panneau d'information numérique entre la commune de Tombeboeuf, la commune de Coulx, la commune de Tourtrès et la commune de Montastruc, et de préciser les modalités de fonctionnement de ce groupement conformément à l'article 28 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 en vigueur.

Après lecture du projet de convention de groupement de commande, il est proposé aux membres du conseil municipal de bien vouloir délibérer.

Après avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité des membres présents :

- D'autoriser la constitution d'un groupement de commande auquel participeront les collectivités locales suivantes : la commune de Tombeboeuf, la commune de Coulx, la commune de Tourtrès et la commune de Montastruc,
- D'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commande pour l'achat en commun d'un panneau d'information numérique auprès d'une société spécialisée,
- D'autoriser Monsieur le Maire de Tombeboeuf à signer la convention ainsi que tous les documents,
- D'accepter que la commune de Tombeboeuf soit désignée comme coordonnateur du groupement ainsi formé,
- D'autoriser Monsieur le Maire de Tombeboeuf à signer le marché à intervenir.

PLUI Famille de RICHEMONT :

Madame DELAUNAY Adeline 1^{ère} Adjointe, informe les Conseillers Municipaux d'un courrier de la famille de RICHEMONT concernant le retrait de leurs terrains dans le futur PLUI suite à l'avis défavorable de la DDT, estimant le terrain mal exposé (au Nord).

Les élus décident à l'unanimité de soutenir la requête de la famille de RICHEMONT, afin que leurs terrains d'une superficie de 4.000 M², Section AR N° 41 et 191 soient intégrés dans les zones constructibles dans le PLUI.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide de ne pas approuver le PLUI, si la demande et si les dispositions susdites ne sont pas acceptées.

Divers :

Mr BOLZON informe les élus des différents travaux effectués par les agents et lui-même :

- Le lierre a été retiré du mur du cimetière afin qu'il puisse restaurer.

Mr BOLZON remercie Mr MISPOULET pour avoir participé bénévolement à l'enlèvement du lierre.

Les élus apportent leur soutien à Mr le Maire pour les faits qui se sont produits en début de soirée.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour la séance est levée.

Mme DELAUNAY Adeline
1^{ère} Adjointe

